



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



24079777

Déposé au greffe du
tribunal de l'entreprise de Liège,
division Arlon, le **15.05.2024**
~~Le Greffier,~~ Greffe

N° d'entreprise 0412 131 719
Nom La Lorraine Services
(en entier)
(en abrégé)

Forme légale Société Coopérative à Responsabilité Limitée à Finalité Sociale

Adresse complète du siège Zone Artisanale de Weyler, Rue Claude Berg 32A, 6700 Arlon

Objet de l'acte : 1) Présentation du projet de fusion en vue de sa publication au
Moniteur Belge

2) Approbation de la fusion par l'Organe d'Administration

1. Présentation du projet de fusion

A. PREAMBULE

Les organes d'administration de la SC à finalité sociale LES TITRES-SERVICES DU GROUPE LA LORRAINE (société absorbée) et de SC à finalité sociale LA LORRAINE SERVICES (société absorbante) ont décidé de soumettre le présent projet de fusion établi conformément aux dispositions de l'article 12:50 du Code des Sociétés et des Associations à leurs assemblées générales des actionnaires, et ce conformément aux dispositions dudit article 12:50 qui stipule :

« Les organes d'administration des sociétés appelées à fusionner établissent par acte authentique ou par acte sous signature privée un projet de fusion.

Le projet de fusion mentionne au moins :

1° la forme légale, la dénomination, l'objet et le siège des sociétés appelées à fusionner;

2° la date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante, cette date ne pouvant remonter avant le premier jour qui suit la clôture de l'exercice social dont les comptes annuels des sociétés concernées par l'opération ont déjà été approuvés;

3° les droits attribués par la société absorbante aux associés ou actionnaires des sociétés absorbées qui ont des droits spéciaux, ainsi qu'aux titulaires de titres autres que les parts ou actions, ou les mesures proposées à leur égard;

4° tout avantage particulier attribué aux membres des organes d'administration des sociétés appelées à fusionner.

Le projet de fusion doit être déposé par chaque société concernée par la fusion au greffe du tribunal de l'entreprise de son siège et publié par extrait ou mention conformément respectivement aux articles 2:8 et 2:14, 1° ou 4°. Dans ce dernier cas, la mention comporte un lien hypertexte vers le site internet de la société. Le dépôt doit avoir lieu six semaines au moins avant la décision de fusion mentionnée à l'article 12:53. »

Mentionner sur la dernière page du Votet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)

Réserve
au
Moniteur
belge

Les organes d'administration des sociétés précitées ont pris l'initiative de proposer une opération assimilée à une fusion par absorption de la SC à finalité sociale LES TITRES-SERVICES DU GROUPE LA LORRAINE, ayant pour effet la transmission de l'intégralité du patrimoine de celle-ci, activement et passivement, à la SC à finalité sociale LA LORRAINE SERVICES et ce conformément aux dispositions de l'article 12:50 du Code des Sociétés et des Associations.

Lesdits organes d'administration s'engagent réciproquement à faire tout ce qui est en leur pouvoir en vue de réaliser ladite opération assimilée à fusion aux conditions définies ci-après et fixent par la présente le projet de fusion qui sera soumis à l'approbation des assemblées de leurs actionnaires.

Au terme de l'opération envisagée, la SC à finalité sociale LA LORRAINE SERVICES se verra transférer l'intégralité du patrimoine de la SC à finalité sociale LES TITRES-SERVICES DU GROUPE LA LORRAINE, activement et passivement.

B. SC A FINALITE SOCIALE LA LORRAINE SERVICES

1. Forme, dénomination, objet, siège et historique

La SC à finalité sociale LA LORRAINE SERVICES a son siège social établi à 6700 Arlon, Zone Artisanale de Weyler E/32.

La société est immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0412.131.719.

Entité constituée sous la forme d'une ASBL LA LORRAINE en 1972, elle a été transformée en société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale aux termes d'un acte reçu par le Notaire Jean-Pierre Umbreit de résidence à Arlon en date du 30 septembre 2005, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 29 novembre 2005 sous le numéro 05170186.

Ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le Notaire Rodolphe Delmée à Arlon le 26 mai 2014, publié aux annexes du Moniteur belge du 3 juillet 2014 sous le numéro 14128357.

Son capital social est fixé à 3.650 € représenté par 39 parts intégralement souscrites et libérées.

Son objet social est ainsi libellé :

Pour la réalisation du but social défini à l'article 4 des présents statuts, l'association peut organiser tout service, exercer toute activité commerciale, économique ou de formation mettant en avant l'épanouissement des personnes handicapées au sein d'une entreprise sociale reconnue en Belgique et dans les pays voisins, sous la forme d'une entreprise de travail adapté agréée par les pouvoirs publics.

Elle peut également créer des ateliers ou autres chantiers principalement dans les domaines de l'agriculture, de l'horticulture (pépinière, aménagement et entretien d'espaces verts, de zones récréatives et forestières)

Pour atteindre son but, la société a de même pour objet social de réaliser et/ou d'organiser de manière principale des activités dans les secteurs suivants :

- Pépinières et travaux horticoles , commerce de gros et de détail de tous produits liés aux activités agricoles, horticoles et forestières y compris les engrais et produits phytosanitaires, le matériel et l'outillage et tous articles de jardinerie , aménagement et entretien de parcs, jardins et aires de jeux ,
- Travaux forestiers, sylvicoles et agricoles ;
- Toutes activités de terrassement, de constructions, parachèvement compris, travaux de génie civil et d'aménagements divers, démolition ,
- Construction de maisons en bois massif et ossature bois ,
- Pose de clôtures et installations de portes et portails motorisés et télécommandés et tous systèmes de contrôle en permettant l'accès, l'ouverture et la fermeture .
- Ferronnerie et constructions métalliques .
- Nettoyage industriel de tout bâtiment .
- Montage, démontage et location de chapiteaux.

La société pourra affecter, sans but de lucre, un ou plusieurs immeubles à la réalisation de cet objectif

Elle peut acquérir, exercer et aliéner, à titre gratuit ou à titre onéreux tout droit immobilier, mobilier ou intellectuel, sans aucune restriction Elle peut promouvoir ou constituer toute autre entreprise, société, établissement ou association de droit ou de fait. Elle peut devenir membre de tels organismes Elle peut leur procurer à titre gratuit ou onéreux tout service ou aide économique, financière, sociale ou morale destinée à faciliter la promotion de l'entreprise.

La société peut effectuer toutes opérations civiles et commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières et de recherches se rapportant directement ou indirectement à son objet, de même qu'elle peut s'intéresser par voie d'apport, fusion, souscription dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer.

Mentionner sur la dernière page du Volet E

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature (pas applicable aux actes de type " Mention ")

2. Conseil d'administration

Administrateur	Cellier Nadia
Administrateur	<u>Greden</u> Anne-Sophie
Administrateur	Hartman Stéphane
Administrateur	<u>Jeanmart</u> Régine
Administrateur	Menon Patrick
Administrateur	Nothelier Laura
Administrateur	Richard Claude
Administrateur	Schuster Guy
Personne déléguée à la gestion journalière	<u>Francotte</u> David

C. SC A FINALITE SOCIALE LES TITRES-SERVICES DU GROUPE LA LORRAINE

1. Forme, dénomination, objet, siège et historique

La SC à finalité sociale LES TITRES-SERVICES DU GROUPE LA LORRAINE a son siège social établi à 6700 Arlon, Zone Artisanale de Weyler E/32.

La société est immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0885.361.857.

La société a été constituée sous la dénomination LES TITRES-SERVICES DU SAVOIR FER aux termes d'un acte reçu par le Notaire Jean-Pierre Umbreit de résidence à Arlon en date du 8 novembre 2006, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 8 décembre 2006 sous le numéro 06183850.

Ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le Notaire Jean-Pierre Umbreit à Arlon le 23 juin 2011, publié aux annexes du Moniteur belge du 29 juillet 2011 sous le numéro 11117068.

Son capital social est de 62.450 € et est représenté par 2.418 parts intégralement souscrites et libérées.

Son objet social est ainsi libellé :

La société a pour objet, avec comme perspectives première leur promotion sociale et humaine, de promouvoir l'emploi des personnes fragilisées sur le marché du travail, et notamment de personnes handicapées, et leur participation à la gestion de leur milieu de travail et leur entreprise.

A cet effet, elle réalisera principalement du repassage en centrale et d'autres travaux et services d'aide à domicile de nature ménagère, tel que : le nettoyage à domicile, la lessive et le repassage du linge de maison, de petits travaux de couture, occasionnellement, les courses ménagères et la préparation de repas.

Réserve
au
Moniteur
belge

2. Actionnariat de la société

Les 2.418 parts de la société sont détenues par la SC à finalité sociale LA LORRAINE SERVICES.

3. Organe d'administration

Administrateur	Cellier Nadia
Administrateur	<u>Greden</u> Anne-Sophie
Administrateur	Hartman Stéphane
Administrateur	<u>Jeanmart</u> Régine
Administrateur	Menon Patrick
Administrateur	Nothelier Laura
Administrateur	Richard Claude
Administrateur	Schuster Guy
Personne déléguée à la gestion journalière	<u>Coos</u> Virginie
Personne déléguée à la gestion journalière	<u>Francotte</u> David

D. JUSTIFICATION JURIDIQUE ET ECONOMIQUE DE LA FUSION

L'absorption de la SC à finalité sociale LES TITRES-SERVICES DU GROUPE LA LORRAINE par la SC à finalité sociale LA LORRAINE SERVICES, que nous nous proposons de réaliser, répond à un double objectif :

- La structure sera simplifiée suite à la disparition de la filiale. La société absorbante est en effet propriétaire directe de 100 % des actions de la société absorbée.
- La poursuite de la personnalité juridique de la société absorbée dans le chef de la société absorbante permettra d'effectuer en continuité les derniers décomptes et autres formalités commerciales de la société absorbée.

La fusion répond à des besoins économiques légitimes et sera donc réalisée en conformité avec l'article 211, §1, 1° et 2° du CIR 1992.

E. DATE COMPTABLE DE LA FUSION

L'opération assimilée à fusion sort rétroactivement ses effets comptables au 30 avril 2024.

Il est convenu que toutes les opérations accomplies à partir du 30/04/2024 par la SC à finalité sociale LES TITRES-SERVICES DU GROUPE LA LORRAINE sont réputées réalisées pour le compte de la société absorbante.

F. GARANTIES AUX ACTIONNAIRES DES SOCIETES ABSORBEES

Etant donné que l'actionnaire de la société absorbée ne détient pas de droits spéciaux et qu'il n'existe pas de porteurs de titres autres que les actions, aucune mesure n'est donc proposée.

G. CONSEQUENCES DE LA FUSION

L'absorption réalisée sera celle de la SC à finalité sociale LES TITRES-SERVICES DU GROUPE LA LORRAINE par la SC à finalité sociale LA LORRAINE SERVICES.

Comme celle-ci détient 100 % des actions de la société absorbée ci-dessus mentionnée, aucune nouvelle action ne sera émise lors de cette absorption.

Les fonds propres des sociétés absorbées seront détruits, les autres postes de l'actif et du passif de la société absorbée viendront remplacer les participations que la SC à finalité sociale LA LORRAINE SERVICE détient dans la société absorbée.

H. AVANTAGES ATTRIBUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION DES SOCIETES FUSIONNANTES

Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des organes d'administration des sociétés appelées à fusionner.

Menon Patrick
Administrateur & Président

Greden Anne-Sophie
Administrateur & Secrétaire

Mentionner sur la dernière page du volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)

2. Approbation de la fusion par l'Organe d'Administration

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 mai 2024 :

L'Organe d'Administration a revu et entériné le projet de fusion par absorption de :

LA SOCIETE COOPERATIVE A FINALITE SOCIALE "LES TITRES-SERVICES
DU GROUPE LA LORRAINE" (BCE : 0885.361.857)

PAR

LA SOCIETE COOPERATIVE A FINALITE SOCIALE "LA LORRAINE
SERVICES" (BCE : 0412.131.719)

Projet de fusion établi sur base de l'article 12:50 du code des Sociétés et des
Associations

Déposé en même temps :

* Le projet de fusion entre les deux entités susmentionnées établi sur base de l'article 12:50 du Codes des Sociétés et des Associations.

* Le procès Verbal de la réunion de l'Organe d'Administration du 14 mai 2024 approuvant la fusion.

Menon Patrick
Administrateur & Président

Greden Anne-Sophie
Administrateur & Secrétaire